

A PROPOS DE VIE ASSOCIATIVE

La lettre du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports de Dordogne

#2 MAI 2023

#2 LES FEMMES DANS LES ASSOCIATIONS

Les femmes ne représentent que 35 % des président(e)s d'associations selon la dernière enquête de l'INSEE sur la situation des associations, menée en 2018 (**voir les "Brèves" en dernière page**). Elles sont en revanche mieux représentées à la fonction de trésorier et majoritaires à la fonction de secrétaire. La place des femmes au sein des bureaux des associations a progressé, mais légèrement.

Il reste du chemin à parcourir... je vous invite toutes et tous à y réfléchir !

Anne HOLEC, cheffe du SDJES 24

SOMMAIRE

- Actualités
- Ressources
- Bénévoles : quels sont vos droits ?
- Zoom juridique
- Les réponses à vos questions
- Les brèves

SERVICE DÉPARTEMENTAL JEUNESSE, ENGAGEMENT, SPORT

Christelle MICHAUD
Déléguée départementale à la vie associative

christelle.michaud@ac-bordeaux.fr

En collaboration avec
Profession sport & loisirs 24

Céline RODIER
Co-animatrice Guid'Asso
celine.rodier@profession-sport-loisirs.fr

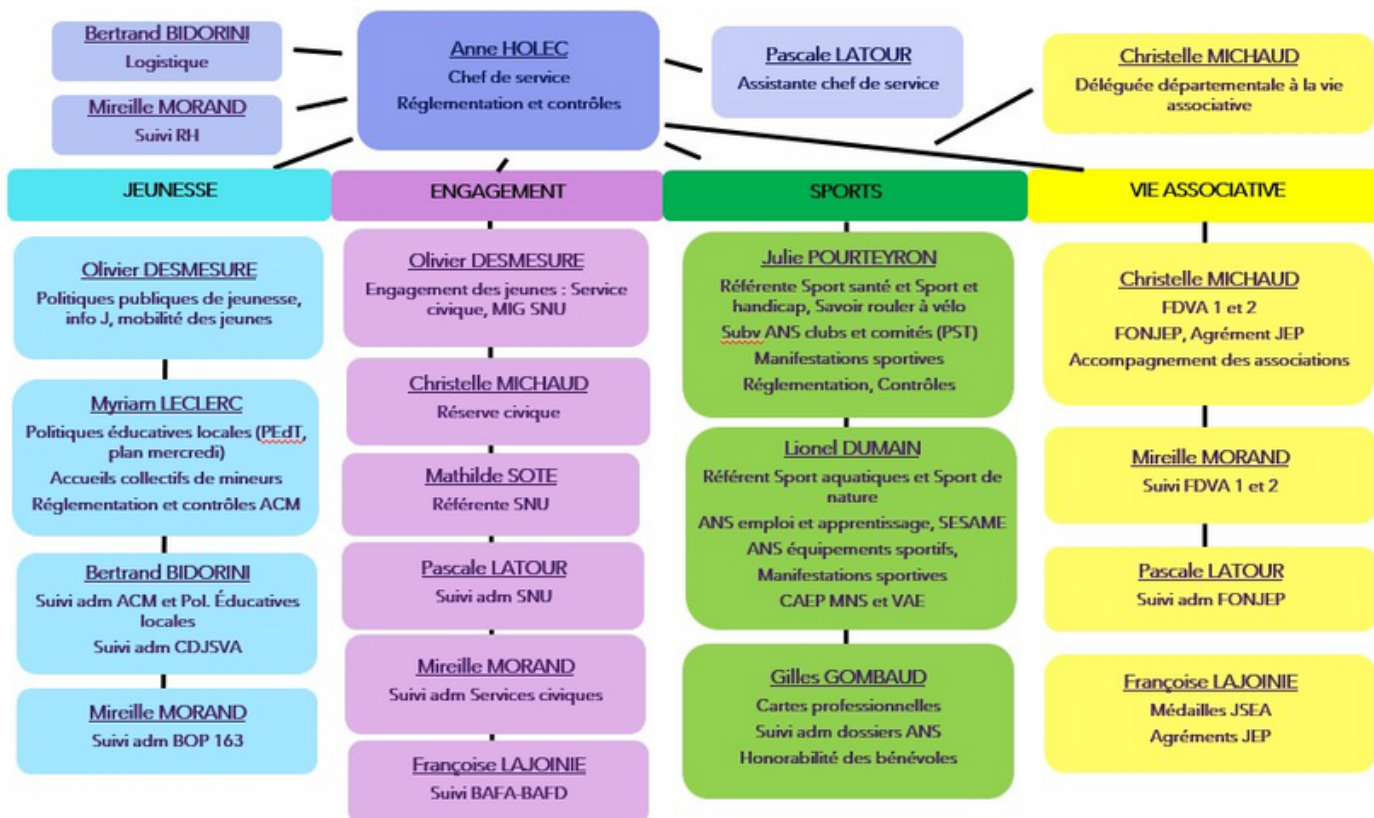
ACTUALITÉS

LE SDJES A DEMENAGE : NOUVELLE ADRESSE

Le 1857, 134 avenue du Maréchal Juin
Hall A, 3ème étage,
24000 PERIGUEUX



LE SDJES : QUI FAIT QUOI?



NOUVEL ANNUAIRE DU SDJES - ENGAGEMENT ET VIE ASSOCIATIVE

Anne HOLEC	Chef de service	anne.holec@ac-bordeaux.fr 05 33 82 02 30 / 06 14 95 87 15
Olivier DESMESURE	Service civique, Mobilité internationale, Politiques de jeunesse, Information jeunesse, MIG SNU	olivier.desmesure@ac-bordeaux.fr 05 33 82 02 32 / 06 03 01 12 22
Mathilde SOTE	Chef de projet SNU	mathilde.sote@ac-bordeaux.fr 05 33 82 02 41 / 06 23 85 30 68
Christelle MICHAUD	FDVA, FONJEP, Agrément JEP, réserve civique, Guid'Asso, accompagnement des associations	christelle.michaud@ac-bordeaux.fr 05 33 82 02 38 / 06 30 89 18 68
Pascale LATOUR	Suivi administratif SNU, FONJEP	pascale.latour@ac-bordeaux.fr 05 33 82 02 36 / 06 31 59 34 05
Mireille MORAND	Suivi administratif FDVA, service civique, BOP jeunesse	mireille.morand1@ac-bordeaux.fr 05 33 82 02 39 / 06 31 60 83 65
Françoise LAJOINIE	Suivi administratif agrément JEP, médailles JSEA	francoise.lajoinie@ac-bordeaux.fr 05 33 82 02 35 / 06 02 01 37 22

ACTUALITÉS

BAROMÈTRE D'OPINION DES BÉNÉVOLES 2023

Recherches & Solidarités **donne la parole chaque année aux bénévoles pour qu'ils témoignent de leurs expériences et qu'ils s'expriment sur des sujets d'actualité.**

Vous êtes bénévole, prenez la parole avec le [baromètre d'opinion des bénévoles 2023](#).

Si vous êtes bénévole dans plusieurs associations, nous vous invitons à choisir celle au titre de laquelle vous allez répondre. Si vous le souhaitez, vous pouvez répondre plusieurs fois au titre de votre engagement dans d'autres associations.

Les enseignements de ces enquêtes sont publiés et téléchargeables gratuitement. Ils sont particulièrement utiles pour aider les associations à recruter de nouveaux bénévoles et à animer leurs équipes.

Retrouvez les résultats passés sur le site de [Recherches & Solidarités](#).

RESSOURCES

GUID' ASSO : UN RESEAU D'ACCOMPAGNEMENT À LA VIE ASSOCIATIVE

Les associations jouent un rôle essentiel dans les territoires. Le rôle du réseau Guid'Asso est de les accompagner dans leur parcours grâce à un **accès à l'information gratuit et de proximité**. [Retrouver ici](#) l'ensemble des acteurs de l'accompagnement déjà labellisés par l'État en Dordogne selon leurs compétences et en fonction de vos besoins.



Guid'Asso
Dordogne

LES ATELIERS RESSOURCES ET LA FORMATION DES BÉNÉVOLES EN DORDOGNE

Les acteurs de formation du réseau Guid'Asso de la Dordogne vous proposent un ensemble d'ateliers, abordant des sujets généralistes ou plus spécifiques, de la création, la vie et la gestion de l'association.

Ce programme, **totalemtent gratuit grâce à l'implication des acteurs de l'accompagnement Guid'Asso et au soutien financier de l'État**, vous permettra de construire un parcours individualisé de formation, pour gérer au mieux votre association ou accompagner votre projet.

Tout le programme par thématique, agenda et [inscriptions ici](#)



BÉNÉVOLES : QUELS SONT VOS DROITS ?

LE BAREME POUR DÉCLARER LES FRAIS KILOMÉTRIQUES DE VOTRE ACTIVITÉ BÉNÉVOLE

Les frais engagés par les bénévoles dans le cadre de leur activité associative ouvrent droit, sous certaines conditions, à une réduction d'impôt. [En savoir plus sur ces conditions ici](#)



Le barème spécifique applicable aux bénévoles et utilisé jusqu'alors est abandonné. Dorénavant, Le barème **applicable est identique à celui des salariés**. Ces nouvelles dispositions s'appliquent à l'imposition des revenus perçus et pour les déplacements effectués à compter du 1er janvier 2022.

[Pour calculer les frais kilométriques.](#)

QU'EST - CE QUE LE COMPTE D'ENGAGEMENT CITOYEN POUR LES BÉNÉVOLES ?

Institué par la loi du 8 août 2016, le CEC est un dispositif de l'État destiné à reconnaître et valoriser l'engagement bénévole des responsables associatifs. Il permet, sous réserve de conditions d'éligibilité, de **bénéficier de droits à formation supplémentaires crédités** sur le compte personnel de formation. [En savoir plus sur les conditions ici](#)



Il est possible de déclarer **jusqu'au 30 juin** de chaque année, vos activités bénévoles éligibles réalisées l'année antérieure.

Pour en bénéficier, déclarer vos activités sur le téléservice : [le compte bénévole](#)



CAMPAGNE DE RENOUVELLEMENT DES AGRÉMENTS

Depuis la [loi n° 2021-1109 du 24 août 2021](#) confortant le respect des principes de la République, les différents agrément (éducation nationale, culture, environnement, jeunesse et éducation populaire, etc.) délivrés par l'État et auparavant à durée illimitée sont **désormais attribués pour une durée de 5 ans**.

Les associations agréées doivent **dans un délai de deux ans** à compter de la date de publication de cette loi, (**soit avant août 2023**) déposer une demande de renouvellement de leur agrément auprès du service concerné.

Pour les **agrément JEP (jeunesse et éducation populaire)**, délivré par le préfet de la Dordogne, avant cette date, vous devez déposer un dossier de demande de renouvellement par le biais du formulaire en ligne [via démarche simplifiée](#)

Pour aller plus loin consulter **le guide du tronc commun d'agrément disponible en téléchargement [ici](#)**.

Le SDEJS se tient également à votre disposition.

Votre contact : Christelle MICHAUD : christelle.michaud@ac-bordeaux.fr

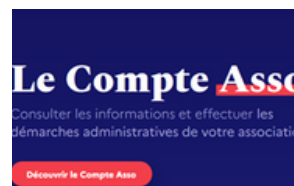
LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS



UNE ASSOCIATION DOIT-ELLE DEMANDER SON IMMATRICULATION AU REPERTOIRE SIRENE ?

Dès lors qu'elle remplit au moins l'une des conditions suivantes, l'association doit faire la demande du Sirene (Système informatique pour le répertoire des entreprises et des établissements) :

- Elle souhaite demander des subventions publiques
- Elle envisage d'employer des salariés
- Elle exerce des activités qui conduisent au paiement de la taxe sur la valeur ajoutée ou de l'impôt sur les sociétés.



Retrouvez [ici](#) toutes les informations et comment procéder

LES BRÈVES

Les femmes encore largement minoritaires à la présidence des associations : les résultats de cette enquête sont consultables sur le site de [l'Observatoire de la jeunesse, du sport, de la vie associative et de l'éducation populaire](#) de l'INJEP.

L'édition des chiffres clés de la vie associative 2023 est téléchargeable [ici](#).

Un recueil d'indicateurs de référence restitués sous forme d'infographies riches et accessibles aux professionnels comme au grand public.



Gérer votre abonnement à *A Propos de vie associative*

Pour s'inscrire à la lettre du Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports SDJES, en collaboration avec Profession sport & loisirs 24, co-animateur Guid'Asso c'est [ici](#).

Vous acceptez de partager votre adresse e-mail afin de recevoir les lettres à venir.

Vous pourrez **vous désabonner** à tout moment à l'aide du lien disponible [ici](#).